

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil DIX, le 20 Juillet, le Conseil Municipal de la Commune de ST Gaudent dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Mr ORDONNEAU G, Maire

PRESENTS : ORDONNEAU G, GUICHARD M, VINCENT J, COLAS J LAFOND I, MURIE A, BARRUSSEAU J-P, CHAUSSONNAUD E VIGNAUD J-Y, SKORACKI B.

EXCUSE : GENDREAU J-M

Secrétaire de séance : CHAUSSONNAUD E

Date Convocation : 6 Juillet 2010

Nombre de Conseillers : 11

Présents :10

Votants : 10

Périmètre « Etude zone de développement de l'Eolien » (ZDE) du Pays Civraisien

Monsieur le Maire rappelle que ce sont les 4 Communautés de Communes du Pays Civraisien (Saint-Gaudent faisant partie de la Communauté de Communes du Civraisien) qui ont la compétence « Développement de l'éolien » et que celles-ci ont confié la maîtrise d'ouvrage ZDE au Syndicat Mixte du Pays Civraisien, considérant que le périmètre géographique du pays est plus pertinent.

Le syndicat Mixte du Pays Civraisien a confié l'étude ZDE au cabinet ABIES en Octobre 2009.

Considérant la nécessité d'adopter et de partager une politique de développement commune, et de définir des zones géographiques susceptibles d'accueillir les parcs éoliens à l'échelle de la Communauté de Communes du Civraisien,

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, émettent un avis favorable à la création d'une zone de développement de l'éolien sur la commune conformément au périmètre joint à la délibération soit :

Périmètre G : Saint-Gaudent, Voulême, Lizant, Saint-Macoux d'une superficie de 533.277 ha avec des objectifs de puissance proposés sur ce périmètre de 24 MW pour une puissance minimale et de 30 MW pour une puissance maximale.

- Par ailleurs le Conseil Municipal souligne, que ce projet de Parc Eolien de Lizant, Saint-Gaudent, Voulême, Saint-Macoux ayant été élaboré avant la création de la ZDE et le permis de construire accordé en 2007, la Contribution Economique Territoriale sera reversée aux Communes concernées par le projet.

Tarifs restauration scolaire

Monsieur le Maire rappelle la circulaire Préfectorale du 19 Juillet 2006 concernant les tarifs de la restauration scolaire. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'augmenter de 2% le prix du repas livré à l'école Primaire par l'I.M.E de Saint-Gaudent.

A compter de la rentrée scolaire de Septembre 2010 le tarif pour les enfants passera de 2.72 € à 2.77 € et le tarif instituteur de 4.10 € à 4.18 €

QUESTIONS DIVERSES

- **L'Hydrocurage du réseau d'assainissement des eaux pluviales au Bourg et à la Bourlianderie a été réalisé par le syndicat d'eau.**
- **Devis accepté pour achat matériel informatique Mairie pour un montant de 1 414 €.**
- **Travaux de revêtement sur les voies Communales effectués.**